LE « SIGNACULUM DOMINI » DANS L'HÉRALDIQUE MÉDIÉVALE (I)

I — HÉRALDIQUE GÉNÉRALE

On a dit et répété avec trop de persistance depuis cent ans que l'Héraldique était née durant les deux premiers siècles du second millénaire chrétien avec l'institution de la Chevalerie et les expéditions lointaines des Croisés.

C'est là une erreur enfantine. L'Héraldique se constate dans toutes les anciennes civilisations : les tribus préhistoriques ont eu leurs totems et les images qui les représentaient ; les Égyptiens ont eu leurs enseignes sacrées qui furent « d'abord les personnifications de leurs clans avant d'en être les divinités tutélaires[1] » ; et les Pharaons et les villes de l'Égypte ont eu leurs cartouches qui furent, en fait, des armoiries ; les cités de la Grèce et les contrées méditerranéennes ont eu leurs emblèmes consacrés dont leurs monnaies nous ont conservé les images et ces emblèmes furent, en fait, des armoiries ; les tribus gauloises ont eu leurs enseignes et leurs marques symboliques qui furent en fait des armoiries. Mais au temps de la Chevalerie et des Croisades l'Héraldique européenne se codifia ; l'usage fit des blasons une propriété familiale ou personnelle dont le pouvoir public se fit le défenseur. Ils devinrent, pour ainsi dire, partie intégrante du nom, et furent pour chacun le symbole représentatif du sang, de la souche familiale.

Reprenant alors la coutume des guerriers gaulois, les hommes de guerre des premiers temps capétiens firent peindre leurs marques personnelles ou familiales sur leurs boucliers de combat ou de parade ; d'où vint l'usage de les représenter portant ailleurs sur de petits boucliers ou écus, qui prirent le nom d'écussons, petits écus.

Et les gens d'Église, les gens de robe, les simples bourgeois, imitant en cela les gens de guerre adoptèrent les écussons, pendant que les artisans mettaient d'ordinaire leurs marques professionnelles, sans écussons, dans le cadre circulaire de leurs sceaux ou sur leurs bannières corporatives. Plus tard, artisans et corporations adoptèrent aussi les écussons ; les marques des premiers imprimeurs français, XVe siècle et XVIe, nous en sont un témoignage.

Les sujets qui couvrirent ces écussons héraldiques furent de toutes natures, et leur choix, pour chaque blason, releva des circonstances les plus diverses ; l'Emblématique religieuse et mystique, l'Hermétique, la vie militaire, féodale, monastique, ecclésiastique ou corporative apportèrent chacune leur large part.

Les emblèmes religieux furent parmi les plus fréquemment adoptés par chacune des catégories sociales. Parmi eux, le *Signaculum Domini*, qui avait eu si grande

---

[1] Ph. Virey, *La Religion de l'ancienne Égypte. Le Totémisme*, p. 31.

faveur dans tous les arts sacrés et profanes durant les siècles précédents ne pouvait manquer d'avoir encore droit de cité dans l'héraldique du second millénaire.

En fait, on l'y rencontre fréquemment ; mais, souvent, au milieu des compositions nombreuses qui lui ressemblent, les héraldistes actuels ne le distinguent pas toujours de celles-ci.

Depuis la codification du Blason, au XIIe siècle, les points ronds, dans la langue spéciale qu'il s'est créée et réservée, se nomment « besans » — et se nommèrent d'abord « Bysans » du nom de la monnaie de Byzance, prise comme prototype de la monnaie en général. L'ancienne croix du *Signaculum* cantonnée de quatre points fut donc dite être cantonnée de quatre besans, sans qu'elle ait pu cesser d'être pour cela l'emblème séculaire et toujours réel des cinq blessures du Sauveur Jésus-Christ.

Et il en fut de même quand la croix des écussons fut cantonnée de croisettes, de clous, de croissants, de fleurs, de points carrés ou losanges, de fers de lance, d'étoiles même : n'avons-nous pas rencontré toutes ces particularités sur les monnaies chrétiennes et les bijoux du premier millénaire de notre ère ? Et même chose est à dire quand cinq besans, cinq croisettes, cinq croissants sont posés 2, 1 et 2 sur les blasons ou sur les extrémités d'une croix, dans un blason.

Ajoutons que si les « besans » se confondent en héraldique médiévale avec les points du vieux *Signaculum Domini*, il n'en saurait être de même des « tourteaux » qui sont des disques de diamètre trop grand pour figurer des blessures, à l'origine, ils tirent leur nom de petits pains circulaires qu'on appelle encore, dans les campagnes de l'Ouest de la France, des tourteaux ».

D'après les règles du Blason, les besans sont toujours d'or ou d'argent ; les tourteaux sont toujours d'une autre couleur ; mais sur les images du *Signaculum Domini* peints dans les manuscrits ou représentés sur les étoffes et ailleurs, les points de l'emblème des Cinq Plaies se rencontre indifféremment d'or, d'argent ou d'une autre couleur.

Exemples héraldiques de toutes les précédentes particularités :

a) Les familles Cicoteau et Sicotteau, en Poitou, portent, dans leurs armoiries : *d'azur à la croix pattée d'argent à la bordure de gueules chargée de six étoiles d'or, en orle*[1] (Fig. I).

[1] Voir R. Pétret, *Armorial poitevin*, p. 40.

Fig. I. — Le *Signaculum Domini* sur les Armoiries des Cicoteau.

b) Le sceau de Jehan de Blehen, 1374, porte un écu chargé d'*une croix cantonnée de quatre croisettes*[1] (Fig. II).

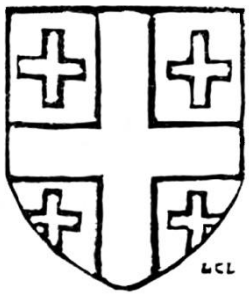

Fig. II. — Armoiries de Jehan de Blehen, 1374.

c) Le sceau de Reynald d'Argenteau, 1338, porte une *croix chargée de cinq coquilles et cantonnée de quatre croisettes*[2]. Cet écu est probablement en rapports d'origine avec un pèlerinage à Jérusalem, dont nous verrons que le blason n'est autre chose que le *Signaculum Domini*.

d) Sur les fonts baptismaux de Saint-Gulval, près Peuzana, (Cornwall) un blason porte une croix chargée de cinq points[3] (Fig. III).

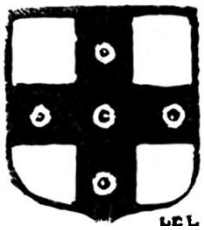

Fig. III — Écusson sur les fonts baptismaux de Saint-Gulval (Cornwall). XVe siècle.

Sur les armoiries des Bonvarlet ce sont des annelets et non des points qui chargent la croix[4] (Fig. IV). Nous avons déjà vu le Signaculum formé par des

[1] Cf. Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. 1, p. 343 et t. III, p. 1, pl. CXXI.
[2] *Ibid*. t. II, p. 316, et pl. XCIII.
[3] Cf. J. T. Blight, *Churches of West Cornwall* (1885), p. 127.
[4] Cf. *Dictionnaire du Blason, dirigé par Bénard* (1772), pl. III, n° 163.

annelets sur des monnaies anciennes. Certaines, même, appartiennent aux siècles de la féodalité, et Bonvarlet est essentiellement un patronyme médiéval.

Fig. IV. — Le *Signaculum Domini* sur les armoiries des Bonvarlet.

e) Il ne saurait y avoir doute en aucun de ces exemples, encore moins en cet écu, que reproduit La Colombière : *Desable, à la croix enhendée et cantonnée des quatre clous de la Passion, posés en sautoir, leur pointe tirant au cœur de l'écu*[1] (Fig. V). Nous avons vu le même sujet sur des anneaux sigillaires du VIe siècle au IXe.

Fig. V. — Le *Signaculum Domini* sur les armoiries reproduites par V. de La Colombière, *loc. cit.*

f) Les armoiries du cardinal Le Moine, fondateur du célèbre Collège Lemoine, à Paris, mort en 1313, comportent *trois clous rangés en fasce, au chef de gueules chargé de trous bandes, l'écu surmonté d'une croix épiscopale à bants tréflés, accompagnée de quatre clous appointés au cœur de la croix*. Cette croix est un véritable *Signaculum Domini*.

Le Collège Lemoine a gardé, comme les siennes propres, les armoiries de son fondateur. On les voit reproduites sur les fers de reliures et les ex-libris de cette institution[2] durant le XVIIe siècle et le XVIIIe (Fig. VI).

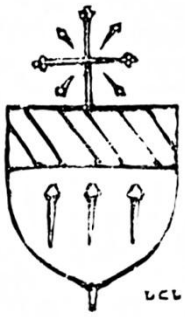

Fig. VI. — Les armoiries du cardinal Le Moine, d'après les super-libris du collège Lemoine (XVIIIe siècle).

[1] V. de la Colombière, *La Science Héroïque*, 1669, p. 148-149, fig. 51.
[2] Cf. Joannis Guigard, *Armorial du Bibliophile*, t. I, p. 310.

g) Le blason des Westerburg porte *une croix cantonnée de quatre fois cinq croisettes posées 2, 1 et 2*, et l'écu est timbré d'un casque dont le cimier est un disque reproduisant l'écusson lui-même (Fig. VII). C'est l'emblème sacré répété cinq fois.

Fig. VII. — Les armoiries des Westerburg.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.